

- INFORMATIONS CONSULTATIONS INTERNET-

- Le rapport établi par Messieurs PUECH et PITIE dans le cadre de la mission parlementaire a été annexé au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- Ce rapport est consultable en mairie et également sur internet sur le site du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Il conviendra de prendre en compte les termes de la note complémentaire.
- Le communiqué de presse daté du 15 avril 2010 du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer figure à la page 8 du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- Le dossier d'enquête parcellaire est consultable uniquement en Mairie.